



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 12 septembre 2016

Le 12 septembre deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 2 septembre 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Présents : Didier Debrabant, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Mehdi Hamida, Thierry Guyonnet, Marcelle Ghaye, Virginie Dumoulin, Gérard Druelle, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou.

Absent excusé : Jean Marc Lefebvre.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2016,
- 2) Délibération pour une convention avec la médiathèque départementale (présence de M. Flodrops),
- 3) Délibération pour l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur de 3,00 mètres parcelle n°618, nécessaire au développement des boucles pédestres,
- 4) Délibération pour le montant de l'indemnité du Percepteur,
- 5) Délibération pour la convention et la tarification des locations des salles communales,
- 6) Délibération pour l'approbation de l'évaluation des transferts de charges sur rapport de la CLECT du 6 juillet 2016 (CCPM),
- 7) Information sur le dossier de la maison du Sabotier (maison Pépin),
- 8) Planning des employés municipaux,
- 9) Information sur la formation d'un contrat Avenir,
- 10) Délibération pour le lancement de l'étude d'aménagement de la RD33 – rue Marc Poirrette et rue du Pavé ; Présentation du cahier des charges,
- 11) Informations générales,
- 12) Tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2016,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 juin 2016.

Le compte rendu est validé.

2. Délibération pour une convention avec la médiathèque départementale (présence de M. Flodrops),

Monsieur le Maire présente Monsieur Flodrops directeur de l'antenne de la Médiathèque Départementale dont le siège se trouve au Quesnoy.

Monsieur Flodrops présente le fonctionnement de la Médiathèque Départementale : l'antenne installée au Quesnoy travaille en partenariat avec environ 120 bibliothèques.

La Médiathèque propose de fournir en ouvrages divers notre bibliothèque municipale. Pour cela il est souhaité par la Médiathèque Départementale qu'une convention soit établie entre l'association « Anima-livres » et la commune de Jolimetz. Les interventions de la Médiathèque Départementale sont proposées aux communes à titre gratuit : formation, animations et prêt de livres. Toutefois le Département du Nord par le biais de la Médiathèque Départementale souhaite que les communes garantissent à l'association porteur du projet un minimum de subventions devant permettre notamment l'achat en direct d'ouvrages pouvant être sollicités par les lecteurs.

Les locaux destinés à la bibliothèque (Maison du Temps Libre) sont maintenant terminés : l'inauguration est prévue le 5 novembre 2016.

Il est fait lecture du projet de convention. Plusieurs points sont débattus : utilisation d'un logiciel gratuit (BMP), montant de l'adhésion envisagée pour les lecteurs par le CA (Conseil d'Administration) d'Anima-livres. Marcelle Ghaye souhaite que le montant de l'adhésion soit moins élevé pour les habitants de notre village et donne en exemple la bibliothèque du Quesnoy qui propose une adhésion à titre gratuit pour les Quercitains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour fixer à un euro par habitant le montant de la subvention qui sera accordée à l'association « anima-livres » (pour chaque année avec « tacite reconduction »).

Résultat du vote : 13 voix pour (à l'unanimité).

3. Délibération pour l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur de 3,00 mètres parcelle n°618, nécessaire au développement des boucles pédestres,

Monsieur le Maire expose que nous pourrions acheter une bande de terrain d'une largeur de 3,00 mètres tout le long de la parcelle n°618 afin de permettre la réalisation d'un sentier pédestre qui nous permettra de rejoindre à pied la ferme de l'Hôpital. Le sentier serait réalisé bénévolement par un groupe de « jeunes » en lien avec la PPJ (EPE de Maubeuge). Jacques Anthony Vienne fait remarquer qu'il s'agit d'une proposition unique : cela fait des années que la commune espère pouvoir finaliser le projet d'une boucle par la ferme de l'Hôpital permettant de rejoindre le centre de Potelle. Jean Marie Lalou propriétaire étant d'accord pour vendre cette bande de terrain au prix actuel du terrain (pâturage) soit 1000,€. Monsieur le Maire remercie Jean Marie Lalou qui en acceptant de morceler son terrain va permettre la réalisation d'un très ancien souhait de la municipalité. L'ensemble des frais annexes sont à la charge de la commune : frais de Notaire, frais de bornage (env 1000€) et frais de clôture. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cet achat. Jean Marie Lalou propriétaire ne participe pas au vote.

Résultat du vote : 12 voix pour.

4. Délibération pour le montant de l'indemnité du Percepteur,

Comme chaque année le conseil municipal peut se poser la question du renouvellement de l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal (percepteur). Jacques Anthony Vienne précise que l'indemnité pour 2015 a été de 337,73 euros. Il semble difficile de refuser cette indemnité alors que nous profitons de l'expérience et des conseils du « percepteur ».

Monsieur le Maire propose que le conseil passe au vote sur la question du renouvellement ou non de l'indemnité pour cette année.

Résultat du vote : 12 voix pour, 1 voix contre.

5. Délibération pour la convention et la tarification des locations des salles communales,

En préambule à la question des locations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appeler désormais la salle « Don Bosco » : salle « **Pierre Testelin** » ; faisant remarquer que pour les anciens du village, nous savons qu'il fut à l'origine, le bâtisseur de cette salle. Il est proposé de voter pour ce changement de nom.

Résultat du vote : 13 voix pour (à l'unanimité).

Noël Delleaux présente le texte qu'il a rédigé. Il servira de base aux contrats de location des salles : « Arthur André », « Don Bosco » et « Temps Libre ».

Il est proposé :

1) que la salle Arthur André ne soit pas louée. Elle reste une salle mise à disposition de « la vie communale et des associations » à titre gratuit.

2) que la salle « Pierre Testelin » pourra être louée (WE du samedi matin au dimanche soir) :

- pour les repas au tarif de : 250 €,
- pour les vins d'honneur au tarif de : 150 €,
- pour les réunions sans utilisation de la cuisine : 80 €.

(Une caution de 1000 € sera demandée pour chaque utilisation).

3) que la petite salle de réunion de la maison du « Temps Libre » pourra être louée hors association au tarif de 50 € (avec une caution de 100 €).

Le projet de règlement d'utilisation des salles est présenté au conseil. Quelques modifications modiques sont apportées. Les états des lieux avant et après utilisation seront effectués par la secrétaire de Mairie ou Monsieur le Maire selon disponibilités (Week-end)

Monsieur le Maire propose que les différents montants de location soient soumis au vote du conseil.

Résultat du vote : 13 voix pour (à l'unanimité).

6. Délibération pour l'approbation de l'évaluation des transferts de charges sur rapport de la CLECT du 6 juillet 2016 (CCPM),

Monsieur le Maire expose que la CCPM souhaite que le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Notre conseil municipal doit délibérer avant le 27 septembre 2016. Le rapport a été approuvé le 6 juillet 2016 par les membres de la commission CLECT de la CCPM par 32 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Le rapport concerne « le portage des repas des aînés à domicile qui ne sera plus une compétence communautaire », « les réseaux et services locaux de télécommunications électroniques, la

promotion touristique, les transports piscine, la création et entretien des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides, l'éclairage public ». Ce rapport établit les transferts de charges entre la CCPM et les communes concernées. Jolimetz n'est pas concerné par ces transferts descendant ou ascendant : cela n'impactera pas notre budget. Monsieur le Maire demande au conseil de voter pour la validation de cette délibération

Résultat du vote : 10 abstentions, 3 voix pour.

7. Information sur le dossier de la maison du Sabotier (maison Pépin),

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu avec Jacques Anthony Vienne Monsieur Jean Bernard Stopin pour mettre en place l'étude pouvant amener la restauration de la maison du sabotier (connue sous le nom de maison Pépin). Monsieur Stopin architecte du patrimoine a confirmé l'intérêt patrimonial de cette maison. Elle est en effet une des dernières « chaumières – longères » de notre région. Le projet pourrait être subventionné par le Département et la Région à hauteur de 80 %. Cette maison pourrait éventuellement abriter la bibliothèque et offrir une salle de réunion. Le site doit être débroussaillé pour permettre le travail de l'architecte (réalisation des relevés). Jacques Anthony Vienne propose que le nettoyage du site soit réalisé par les membres volontaires du conseil le samedi 8 octobre à partir de 13 heures 30.

8. Planning des employés municipaux,

Noël Delleaux présente un tableau précisant la répartition du temps de travail ainsi que les missions principales de chaque employé communal. Nous avons proposé à Océane Wieckowski un service civique (coût mensuel à la charge de la commune 106 €). Elle est arrivée le 5 septembre pour une durée de six mois. Elle aura pour mission de participer à l'animation du temps « périscolaire » et à la mise en place de la bibliothèque en concertation avec l'association « Anima-livres ».

9. Information sur la formation d'un contrat Avenir,

Anne Marie Rousseau ATSEM fera valoir ses droits à la retraite à la fin de cette année scolaire. Elle pourrait être remplacée à la prochaine rentrée par Laura Bilot comme nouvel agent faisant office d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Pour occuper ce poste il faudrait qu'elle soit titulaire du CAP « petite enfance ». Noël Delleaux s'est informé auprès du « Clos fleuri » à Avesnes (Maison familiale rurale). Le « Clos fleuri » nous propose une formation pour un montant de 895 euros.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est de notre devoir d'assurer une formation à Madame Laura Bilot. Elle commence sa troisième année comme employée en contrat d'avenir et donne entière satisfaction dans les emplois tenus dans notre commune.

Le conseil donne à l'unanimité son accord de principe pour cette formation.

10. Délibération pour le lancement de l'étude d'aménagement de la RD33 – rue Marc Poirette et rue du Pavé ; Présentation du cahier des charges.

Nous avons voté un budget de 30 000,00 euros pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement de la rue du Pavé et de la rue Marc Poirette. Le cahier des charges doit être maintenant défini pour pouvoir procéder au lancement de l'appel d'offres.

Noël Delleaux présente le cahier des charges pouvant permettre de consulter les cabinets d'études pour le lancement de l'étude « aménagement des rues Marc Poirette et Pavé ». Ce projet a fait l'objet d'une réunion de la commission travaux. Le cahier des charges indique que la commune pourra financer le projet à hauteur de 600 000,00 €. Jacques Anthony Vienne souhaite que le montant financier indiqué soit compris entre 400 000 € et 600 000 €, qu'il soit demandé une étude du sous-sol et notamment des réseaux de canalisation d'eau (en souterrain) et que le projet puisse être parcellisé comme actuellement en 5 secteurs mais aussi dans le sens de la longueur (côté pair et

côté impair). Monsieur le Maire signale qu'il appartiendra au bureau d'études de nous faire différentes propositions en fonction de nos moyens financiers et de notre volonté de différencier les secteurs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter l'approbation du cahier des charges selon l'une ou l'autre proposition financière.

Première formulation « la commune pourra financer le projet à hauteur de 600 000 € maximum ».

Deuxième formulation « la commune pourra financer le projet pour un montant compris entre 400 000 et 600 000 € ».

La première formulation est adoptée par le conseil municipal par 12 voix pour et 1 voix contre.

11. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire :

- Informe que le mardi 4 octobre 2016 à 14h30 est programmée une réunion avec la DDTM et Monsieur Cambier (maire de Potelle).

- Le prix du ticket de cantine ne fera pas l'objet d'un changement puisque le fournisseur n'a pas augmenté ses prix.

- Selon l'Insee : Jolimetz comptait 906 habitants en 2012, 875 en 2014, 883 habitants en 2015, 857 en 2016. La non-construction de logements prévus dans le PLU donne ce résultat d'une population décroissante.

- Une réunion pour le PLUI (maintenant « intercommunal ») se tiendra à Maroilles le 20 septembre 2016.

- Rappelle la réussite des soirées « euro-football » en partenariat avec la commune de Potelle . Elles ont attiré de 120 à 250 personnes et notamment pour une partie importante du public, les « adolescents ». Aucun débordement n'a été constaté.

Mireille Dupire :

- Souhaite mettre en place une réunion pour l'organisation du Téléthon en particulier pour l'organisation de la vente des « petits pains ». La date du 24 octobre 2016 à 18 heures 30 est retenue.

Marcelle Ghaye :

- A reçu un premier devis pour la suppression de 30 « tombes » abandonnées situées en « terrain commun » : celui-ci se monte à 18 000 €. Monsieur le Maire indique que nous attendons d'autres devis avant de prendre une décision. Il précise que les six mois de délai de réclamation sont échus depuis le 19 juin 2016. Les travaux devraient commencer cette année.

- Informe que certaines personnes souhaitent que les buis soient mieux taillés dans le cimetière : débordent sur certaines tombes.

- Suite à la demande de Jacques Anthony Vienne concernant l'aspect patrimonial des sépultures, Marcelle précise que les pierres doivent être conservées un an par la commune et restent à la disposition des familles qui souhaitent les récupérer.

- Les habitants qui souhaitent fêter leurs « noces d'or » seront invités à se faire connaître par le biais d'une information qui paraîtra dans le bulletin municipal.

- Souhaite que l'on fasse passer un tract d'information (toutes boîtes) pour une meilleure compréhension du fonctionnement des « encombrants » (CCPM).

- Souhaite que l'on donne des réponses précises aux enseignants et aux parents d'élèves lorsqu'ils font des demandes (voir le cahier tenu par les parents d'élèves).

- Il a été souhaité une formation aux « premiers soins » pour le personnel communal. Virginie Dumoulin se charge de contacter un parent d'élèves (Sapeur pompier) pour planifier cette formation.

Edith Glasse :

- Souhaite le nettoyage de la cache de La Fontaine.

Charles Autreaux :

Se pose la question d'une modification de la durée d'éclairage la nuit. La question de la « trame noire » (équilibre biologique) est posée. Nous pouvons faire une demande à la CCPM qui assure le fonctionnement de l'éclairage nocturne pour qu'une réflexion puisse se développer sur cette question.

Demande que l'on confirme la délibération pour une subvention de 150 € pour le Jeune Orchestre du Hainaut Cambrésis. Il est précisé qu'elle a bien été actée lors d'une précédente séance de conseil municipal.

L'association « La cerise » souhaite la mise à disposition des panneaux bleus afin de les positionner aux entrées du village à l'occasion de la matinée d'échange sur le jardinage du 24 septembre.

Gerard Druelle :

Informe que Rue André Reumont une plaque d'égout n'a pas fait l'objet d'un entretien et souhaite que l'on relance Noréade (il existe également un problème pour une autre bouche d'égout devant le 1 chemin des Béguines). Marcelle Ghaye prend note et se charge de contacter Noréade.

Virginie Dumoulin :

Se félicite d'une rentrée sereine et positive à l'école. Mr le Maire précise que 112 élèves sont inscrits à ce jour.

Bénédicte Dzikowski :

Propose pour mardi prochain (20 septembre 2016) une réunion de rentrée avec toutes les associations à 19 heures.

Donne le calendrier des prochaines manifestations :

- 24 septembre 2016 : Association « la cerise » : animation autour du jardinage,
- 25 septembre 2016 : Concert à 16 heures, du Jeune orchestre du Hainaut Cambrésis
- 9 octobre 2016 : Bourse aux jouets, vêtements et puériculture (amicale parents d'élèves),
- 22 octobre 2016 : Soirée « zumba party » à 19 heures 30,
- 29 octobre 2016 : Marche avec l'association « sans gluten » départ à 14 heures,
- 5 novembre 2016 : Inauguration de la bibliothèque à 11 heures,
- 6 novembre 2016 : Messe de sainte Cécile,
- 11 novembre 2016 : Commémoration de l'armistice,
- 12 et 13 novembre 2016 : L'association « ames » de Le Quesnoy organise une foire aux vins (17 vigneron – huîtres et artisans locaux),
- 19 novembre – Bal-folk (CMR)
- 20 novembre – exposition colombophile
- 27 novembre : opération « petits pains » pour le Téléthon,
- 3 décembre 2016 : Téléthon,
- 10 décembre : marché de Noël de l'école,
- 21 janvier 2017 : vœux du maire,
- 28 janvier 2017 : concert du nouvel an par l'Orchestre d'Harmonie de Jolimetz.

Fin de la séance à 23 heures. .